



Association loi 1901 exclusion d'un membre du comité directeur

Par **mumu47**, le **01/05/2012** à **19:46**

Bonjour,

un membre d'un comité directeur d'une fédération sportive peut il être convoqué en conseil de discipline sans avoir été au préalable entendu sur le sujet reproché par le conseil d'administration ?

Je pense qu'il y a une obligation d'information et d'exposé de la défense par le membre du CD devant le CD avant décision par celui ci de convocation dans une commission de discipline conduisant à l'exclusion.